Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D00422092026-DE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°4

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du quinze septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Joël BECOURT, Jean-Marie VERWAERDE, Danielle BRAY, Michel GLACHET.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – virement de crédits

Le maire propose au conseil municipal la décision modificative n° 1 du budget primitif détaillée ci-dessous.

Cette décision modificative concerne des virements de crédits au sein de la section d'investissement et l'intégration d'une recette en section de fonctionnement.

En investissement :

- La commune a besoin de réaliser une révision simplifiée du plan local d'urbanisme. Afin d'ajuster les crédits en 2026 pour le paiement de la prestation, il convient de procéder à un transfert de crédits au sein de la section pour un montant de 2 638.00 €
- La commune doit réaliser une étude pour le projet d'effacement des réseaux rue du 4 septembre, il convient donc de procéder à un transfert de crédits au sein de la section pour un montant de 35 760.00 €

En Fonctionnement :

- Afin de réaliser les travaux de remise en état de la salle des fêtes suite à l'incendie il est proposé au conseil municipal d'intégrer la recette relative à l'avance reçue de l'assurance

Vu l'avis favorable de la commission municipal permanente « pilotage municipale, finances, ressources humaines et organisation de la collectivité réunie le 7 septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 062-216208611-20260923-D00422092026-DE

A cet effet, le maire demande au conseil municipal

- De valider le tableau ci-dessous afin de transférer les crédits de la section d'investissement

Chap.	Budget 2026	Article	Fonct.	Libéllé	Montant	Budget après DM
21	371 823,15	2188	020	Autres immobilisations corporelles	-2 638,00	333 425,15
21		2151	845	Reseaux de voirie	-35 760,00	
20	1 802,56	202	020	Frais réalisation documents urbanisme	2 638,00	40 200,56
20		2031	845	Frais d'études	35 760,00	
TOTAL DEPENSES					**0,00**	

- De valider le tableau ci-dessous afin d'intégrer le virement de l'assurance en en section de fonctionnement d'un montant de 37 227.00 €

DEPENSES						
Chap.	Budget 2026	Article	Fonct.	Libéllé	Montant	Budget après DM
011	1 511 739,00	615221	020	Entretien et réparations bâtiment public	37 227,00	1 548 996,00
RECETTES						
Chap.	Budget 2026	Article	Fonct.	Libéllé	Montant	Budget après DM
75	147 136,00	75888	020	Autres	37 227,00	184 363,00

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Christian SPRIMONT